

Remorque de travail
(véhicule spécial) *)

Marque de fabrique

L I N D E N

Type

L - 1101

Fiche d'homologation No

CH 9490 08

Constructeur

LINDEN-ALIMAK AB, Västerås (S)

Identification

"L-1101" sur plaque du constructeur et devant le No du châssis

Plaquette constructeur

à droite, latéralement sur support de tour

Numéro du châssis

à l'AV, à droite sur support de bécaille

Importateur principal

F. BALLMER SA, Av. de la Gare 22, 1028 Préverenges

Véhicule homologué

L-1101 315

Châssis

Nombre d'essieux

2

Nombre de roues

10

Suspension

Direction

chariot pivotant

Frein de service

à air comprimé, 2-conduites, indirect, à expansion interne, sur l'essieu double, avec valve de libération

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne, sur dernier essieu

Carrosserie

grue

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

16210

Largeur

2470

Hauteur

3950

Porte à faux

av

av

2550

ar

ar

6690

Empattement

6970

Vole

av

ar

2020

Dist. anneau axe

av

2100

ar

9070 +)

Distance pivot

axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

3550

14110

17660 x)

Charge utile ou

Poids effectif

Poids total

17660

Garantie fabrique

4000

2x8000

18050

Dimens. pneus

7.50R16

7.50R16

Ply / bar

12/8,1

12/8,1

Charge

3860

2x7425

pour V max

30

30

Vitesse maximale selon constructeur

30

Vitesse maximale selon tenue de route

30

Equipement	
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av —
	ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E)
	lat. I (E)
	ar III (E)
Feux de gabarit	av A (E)
	lat. —
	ar 1/extrémité grue R (E)
	ar vers l'av A (E)
Eclairage plaque	—
Cale	1/400x230x200 mm

Moteur de travail		
Marque	_____	Type _____
Bruit	_____	à t/min _____
Silencieux	_____	
Mesure des gaz	_____	
Déparasitage	_____	

Indications pour le permis de circulation		
Genre remorque	Remorque de travail (vhc.spécial)	
Marque et type	LINDEN	L - 1101
FH-No CH	9490 08	
Carrosserie	grue	
Poids à vide	17660	Charge utile —
Poids de service	17660	Poids total —

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : Poids, porte à faux AR, distance anneau axe AR et la longueur du train routier dépasse 18 m.
- +) Ne peut être attelée qu'à des voitures motrices mentionnées dans le permis de circulation et pour autant que les conditions de braquage du train routier répondent aux conditions fixées par l'art. 62/2 OCE.
- x) A contrôler lors de l'expertise : Le 20 % au moins du poids total doit reposer sur l'axe avant OCE art. 64/2.

A noter dans le permis de circulation : voir fiche complémentaire I.

Lieu et date de l'homologation Lausanne, 22.8.79. /31.10.1979

Service fédéral d'homologation

Remorque travail
(vhc. spécial)

L I N D E N

L - 1101

9 4 9 0 0 8

Fiche complémentaire I.

A noter dans le permis de circulation :

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation.
- 118 - vitesse max. 30 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire.
- 125 - autorisation spéciale obligatoire.
- 137 - signalisation jaune/noir: panneaux (600x600 mm) à l'arrière et latéralement à l'AR. Signal selon OCE art. 35/4 exigé à l'AR.
- 140 - les supports des béquilles doivent être rentrés et assurés.
- 141 - doivent être assurés: la tourelle, la flèche.
 - lors de courses sur la voie publique, les feux prescrits doivent être montés.